

CAHIER DES CHARGES POUR LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLIS RECYCLABLES

Un service gratuit de collecte des plastiques agricoles recyclables est mis à votre disposition pendant la **semaine 43** de l'année 2013.

Lundi de 13h30 à 17h30
Mercredi Idem jours et horaires

La gratuité de l'enlèvement des plastiques agricoles est soumise au respect du règlement de collecte du S.M.C.T.O.M, le non respect de celui-ci mettra fin à l'opération.

Les plastiques collectés sont répertoriés ci-après :

TYPE DE DECHETS	CONDITIONNEMENT
Les bâches de serres, de tunnels (propres sans terre etc..)	ROULES EN BALLOTS PAR CATEGORIES,SANS CORPS ETRANGERS
Les bâches d'enrubannage toutes couleurs	
Les films pastiques épais noirs, blancs, jaunâtres etc...	
Les bâches d'ensilage (propres sans terre etc..)	

Les plastiques non conformes ou non mentionnés dans ce tableau ne seront pas acceptés ou seront à la charge de l'utilisateur (20 euros/m³).

Exemples de contaminants refusés :

- Matières enroulées sur mandrins
- Végétaux
- Bois
- Ferraille
- Pneus
- cailloux, sable
- produits chimiques
- paille, foin
- film brûlé
- ficelles et filets
- bidons phytosanitaires et engrais liquides

LES BIG BAG ET LES FICELLES SONT STRICTEMENT INTERDITS

Pour le bon fonctionnement de l'opération et son renouvellement, le SMCTOM se réserve le droit de refuser des films ou des bâches trop souillés (présence de terre, de végétaux ou de fils de fer et autres produits non-conforme aux conditions des repreneurs).

Pour tous renseignements complémentaires, contactez Monsieur Christophe SOULIER au 06 78 29 53 65